

La lettre de la régulation

N° 39

SOMMAIRE
1-4 Point théorique
4 Publications
5 Association R & R
6 Annonces

Décembre 2001

ÉDITORIAL

La critique et le renouveau des concepts issus de l'analyse du fordisme sont indispensables à la compréhension du post fordisme et à sa théorie. Jean Gadrey s'intéresse ici aux notions de régime de productivité et de croissance, dont il considère la pertinence limitée au mode de régulation fordiste et les contenus inappropriés à l'intelligence de la phase actuelle du capitalisme. Ce point théorique s'appuie sur un texte beaucoup plus long et un échange approfondi avec les membres du réseau "Régulation Sectorielle et Territoriale". Les thèmes soulevés ici sont au cœur d'un débat tout à fait crucial dont la Lettre se fera l'écho.

POINT THÉORIQUE

**Régime de croissance, régime de productivité :
peut-on penser les régulations post-fordistes avec des concepts fordistes ?**

Jean Gadrey
jean.gadrey@univ-lille1.fr

Quels peuvent être les apports éventuels de la socio-économie des services à la caractérisation d'un "nouveau régime" de croissance ? Les réflexions proposées dans ce texte portent sur les difficultés rencontrées pour faire entrer certaines des analyses sectorielles des services et de leurs régulations dans le cadre théorique de la théorie de la régulation (TR). Les concepts qui posent le plus de problèmes à cet égard sont ceux de croissance et de productivité.

L'hypothèse ici défendue est que ces deux concepts étroitement liés, et très présents dans la TR par le biais des catégories de "régimes" de croissance et de productivité, font partie d'un paradigme, d'une convention, d'un langage commun, qui est né avec le fordisme, et qui est intellectuellement et institutionnellement attaché au fordisme. Ce paradigme peut même être considéré comme une "forme institutionnelle" liée au fordisme, au sens où il est ancré dans des institutions nationales et internationales dont le fordisme a eu besoin pour consolider le langage et les outils cognitifs de sa propre transformation, de ses politiques industrielles, de ses négociations salariales, et d'un grand nombre de ses règles. Ce paradigme articule plusieurs dimensions. Mais au cœur de son argumentation, on trouve l'idée d'une expansion continue des *quantités* et des flux de biens et de services produits, et d'une progression indéfinie de l'efficience du travail (productivité) sur la base de *la substitution du capital technique au travail*. La forme dominante de la compétitivité y est la compétitivité par les prix, stimulée par ces gains de productivité. Du côté de la consommation, la progression du *niveau de vie* reflète l'expansion générale. Les enjeux de la répartition se nomment "répartition des fruits de la croissance" ou "répartition des gains de productivité". Les acteurs sociaux peuvent entrer en conflit sur cette répartition, pour qu'elle soit plus favorable aux uns et aux autres, mais sur un fond d'accord sur ces catégories.

1. Des pratiques observables de moins en moins conformes à ce paradigme

Les innovations observables depuis les années 80 (en particulier au niveau *microéconomique* et à celui des marchés) vont majoritairement à l'encontre de ces représentations *macroéconomiques* de la richesse et de l'origine de son expansion. Ces innovations correspondent de plus en plus à ce que Lucien Karpik nomme "l'économie de la qualité" et le "marché-jugement", à ce que Pierre Veltz appelle "les modèles de service" dans l'industrie, à ce que Pascal Petit décrit comme nouvelles "formes de concurrence", à ce que Christian du Tertre analyse en termes "d'accumulation immatérielle", ou encore à ce que de nombreux chercheurs de tous bords désignent par "l'économie de la connaissance", autant de caractérisations très différentes, mais qui, toutes, vont poser des problèmes insolubles au paradigme de la croissance et de la productivité. Il ne s'agit évidemment pas d'opposer la quantité et la qualité, et encore moins de prétendre que la concurrence par les prix et les gains de productivité ont disparu. Il s'agit d'enregistrer une autre pondération de ces critères et de ces objectifs. Cette transformation n'est pas indépendante du poids croissant, dans l'activité économique, des services en tant que secteurs et en particulier de ces grands pourvoyeurs d'emplois et de richesses qu'ont été les secteurs de services "relationnels et professionnels" : santé, éducation, recherche, culture, action sociale, services aux entreprises et aux ménages (hôtels et restaurants, tourisme), services dits de proximité et des collectivités territoriales, etc.

Cette économie de la qualité, du service, et du savoir, se caractérise - c'est le point commun fondamental sous l'angle des régulations émergentes - par le fait que les transactions exigent des règles et des dispositifs produisant de la confiance (personnelle ou impersonnelle, toujours selon Karpik), que les quantités et les volumes y comptent moins que les performances

La Lettre de la Régulation diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées : à Henri Nadel, rédacteur-en-chef de **La Lettre de la Régulation** (GERME/Univ. Paris 7/Denis-Diderot, département d'économie, 2 place Jussieu, 75005 Paris, nadel@cicrp.jussieu.fr).

La Lettre de la Régulation est financée par les cotisations des membres de l'Association **Recherche & Régulation**, Président R. Boyer robert.boyer@cepremap.cnrs.fr

ISSN en cours



renvoie au site de l'association Recherche & Régulation : <http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/regulation>

utiles des biens, des services, et des savoirs produits et transmis, ou, pour le dire autrement, que les "outcomes" y jouent un rôle plus important que les "outputs" dans le jugement des utilisateurs et dans l'édition de règles. C'est l'incertitude sur les "produits", leur nature et leur qualité, qui engendre ces besoins de dispositifs de confiance, favorisant l'exercice de jugements de qualité.

Il y a par exemple une sérieuse contradiction à mettre en avant le thème de l'économie de la connaissance comme réalité dont le poids irait croissant dans le post-fordisme, ce qui semble juste, et à continuer à recourir aux concepts de croissance et de productivité pour représenter les performances d'une telle économie. Tant que les connaissances ne sont que des inputs (essentiellement sous la forme de travail intellectuel) de la production de biens et de services plus ou moins standardisés, il n'y a pas de vraie difficulté. Mais il y en a une, considérable, quand les connaissances sont des produits, sont l'objet même des transactions et des règles. On sait bien que dans l'activité productrice de connaissances par excellence, la recherche, les jugements de performances n'ont aucune chance de pouvoir être réduits à des mesures de productivité, qui ne sont pas absentes, mais que l'on ne cesse de relativiser par des jugements de qualité multicritère. C'est probablement encore plus vrai des services intellectuels et professionnels aux entreprises ou aux ménages, de la santé ou de l'éducation, où l'on ne dispose même pas de la présence rassurante des publications comme outputs tangibles.

Du côté des normes de consommation, ce sont des normes de qualité et d'accès qui se développent le plus rapidement dans le post-fordisme, avec comme enjeux majeurs, d'une part, les exigences de qualité et de fiabilité exprimées par les utilisateurs, et, d'autre part, la "répartition de l'accès" et la "répartition des gains de qualité et de service" : accès à des soins et à une éducation de qualité, à des informations pertinentes et à des savoirs fiables, à des services divers comme l'aide juridictionnelle, notions de "couverture universelle" ou de "service universel" de qualité acceptable dans de multiples domaines, etc.

Enfin, la forme dominante d'introduction du progrès technique au bénéfice de la croissance des richesses n'est plus la substitution du capital au travail (pour des produits ou outputs qualitativement semblables). C'est la complémentarité du capital technique (essentiellement informatique, mais cela concerne aussi les technologies médicales et hospitalières, celles de l'hôtellerie et des loisirs, etc...) et du travail, dans le cadre d'une "servicification assistée par l'informatique en réseau" pour des services qui se transforment alors qualitativement plus que quantitativement. On ne peut rien comprendre aux transformations des banques, des assurances, de l'hôpital, des agences de voyage et autres activités de guichet, ou des services intellectuels aux entreprises depuis les années 80, sur la base de la substitution du capital technique au travail. Non pas que cette dernière ait disparu, mais elle n'est plus la modalité principale ni l'objectif central de l'introduction des technologies dans la production, et en particulier dans la production de services.

2. Le rendement décroissant des concepts de croissance et de productivité

C'est donc la capacité des concepts de croissance et de productivité à traduire scientifiquement de nouvelles conventions post-fordistes, émergentes, d'évaluation de la richesse et de sa progression, qui est en cause. Ces nouvelles conventions sont des conventions de qualité (qualité des biens, des services,

des informations et des connaissances, des emplois, de l'environnement, qualité de vie), et les vieux concepts ne permettent pas de les intégrer. Les quelques méthodes existantes (de chaînage, hédoniques...) de mesure de "l'effet qualité", d'une part ont du mal à produire un consensus en dehors de quelques cas isolés concernant certains biens durables, et, d'autre part, elles continuent à ignorer "l'effet service" et en particulier sa composante relationnelle.

Parmi les innombrables exemples de cette impuissance conceptuelle, on peut prendre celui, simple et parlant, de la productivité dans le commerce. La mesure de la croissance et des gains de productivité dans cette activité ancestrale est un casse-tête statistique non résolu, et qui n'a guère de chances de l'être de façon consensuelle, parce qu'on ne dispose d'aucun moyen d'identifier, pour définir et mesurer l'output qu'est le service commercial, des "unités" ou des "caractéristiques" auxquelles seraient attachés des prix unitaires observables ou calculables. De multiples tentatives ont été faites, qui n'ont jamais abouti, de sorte que, dans tous les pays, on en revient toujours à mesurer la croissance économique dans le commerce à partir de la croissance du volume des biens vendus, et non à partir de la croissance du volume des services rendus. Cela conduit à des absurdités : si la prestation commerciale "s'enrichit en services", ce qui s'est produit en France et aux Etats-Unis depuis les années 80, les gains de productivité, tels qu'ils sont mesurés, déclinent mécaniquement. Mais c'est un déclin totalement fictif. Dans une telle situation, il n'y a pas déclin des gains de productivité, il y a déclin de la pertinence de ce concept, incapable d'intégrer la dimension de service du produit commercial, c'est-à-dire son essence.

On se trouve alors dans une situation où il y a manifestement progrès économique, mais où ce dernier ne prend pas la forme de la croissance. Cette dernière n'est qu'une des modalités possibles de l'expansion économique et de la création de valeurs d'usage et de valeurs d'échange, une modalité dont l'importance relative décline dans l'économie de la qualité et du service.

Or le commerce n'est pas le seul secteur concerné par de telles ambiguïtés, tant s'en faut. Bien d'autres le sont, parce qu'une tendance forte du "post-fordisme", depuis une vingtaine d'années, est l'enrichissement du produit en services dans tous les secteurs, sans compter la croissance continue du poids des secteurs des services les moins standardisés, dits "relationnels" et "professionnels", qui renforce encore ce phénomène général. Cette composante "servicielle" échappe pour l'essentiel aux concepts de croissance et de productivité, parce qu'ils ne sont pas faits pour cela.

Mais il y a plus grave. Car une seconde source majeure de difficultés et d'incertitudes se trouve du côté des services (ou des biens) dont les "conventions de définition du produit" sont floues, notamment parce qu'elles oscillent sans se stabiliser entre une convention fondée sur le dénombrement des "actes immédiats" (ou outputs directs, en réalité souvent des inputs en travail), et une convention de "résultats" (ou "outcomes") qui peut elle-même être variable selon l'horizon temporel du jugement. En d'autres termes, "on ne sait pas" comment définir le produit, il existe une incertitude radicale avant même toute tentative de mesure. En 1992, Zvi Griliches lui-même admettait que : "The conceptual problem arises because in many service sectors it is not exactly clear what is being transacted, what is the output, and what services correspond to the payments made to the providers". La "commission Boskin", qui n'était pourtant pas composée d'économistes radicaux, posait elle aussi en 1996,

à propos des services de santé, une question redoutable qui pourrait tout aussi bien concerner l'éducation, les services aux entreprises, le logement (la commission évoquait d'ailleurs ce cas), l'assurance, les biens et services informatiques, etc. Les membres de la commission fournissaient en effet une étonnante recommandation : il conviendrait à l'avenir de "value health care *outcomes* as contrasted to *inputs*". C'est une orientation assez "révolutionnaire", mais dont on ne voit pas comment l'assumer en restant dans le paradigme actuel, pour plusieurs raisons : multiplicité des dimensions techniques et temporelles des effets (les "outcomes"), diversité des situations individuelles à leur égard, et enfin "coproduction" de tels services par les prestataires et les clients, en ce sens que les effets ou *outcomes* dépendent des caractéristiques et des actions des producteurs mais aussi de celles des consommateurs.

3. Les successeurs possibles des concepts de croissance et de productivité.

Est-il pensable (et comment) de qualifier un ou plusieurs régimes post-fordistes émergents sans recourir aux concepts de croissance et de productivité ? Commençons par une contre-question, suivie par une réponse plus constructive.

Contre-question : ceux qui pensent pouvoir continuer à utiliser prioritairement les concepts de croissance et de productivité pour caractériser l'expansion d'un régime post-fordiste sont-ils en mesure d'expliquer comment un tel régime peut se décliner sectoriellement dans les banques, les assurances, la santé, l'éducation, les services intellectuels aux entreprises, l'action sociale, le tourisme, la production de logiciels et la netéconomie, pour ne citer qu'une partie des activités "à problèmes" ? Il est permis de douter de la possibilité d'une telle déclinaison.

Eléments de réponse à la question : les concepts de croissance et de productivité auront quelque chose à dire tant qu'une fraction substantielle des activités économiques consistera à produire des biens et des services suffisamment standardisés et suffisamment stables dans le temps sur le plan de leur qualité pour que l'on puisse repérer des unités et mesurer des variations inter temporelles de "volumes" sur la base de "conventions de produit" largement admises. La thèse ici défendue est celle d'un rendement décroissant de ces concepts, pouvant aboutir, d'une part, à une relativisation de leur usage, et d'autre part, à l'introduction de nouvelles pratiques scientifiques et politiques d'évaluation des richesses en termes de qualités diverses et de service. Une des dimensions du développement économique est et restera durablement la croissance des "volumes". Simplement, cette dimension est moins décisive dans le post-fordisme que dans le fordisme.

S'il est vrai que le paradigme de la croissance et de la productivité est à la fois une convention et une forme institutionnelle du fordisme, alors son éventuel successeur sera lui aussi une invention historique et une forme institutionnelle issue de débats et d'oppositions scientifiques et politiques internationales. Aucun chercheur isolé n'est donc en mesure d'inventer la solution. Les chercheurs peuvent toutefois suivre les débats en cours, repérer et interpréter les conventions émergentes, faire des paris raisonnés sur les "réseaux d'intérêt" susceptibles de se constituer autour d'innovations conceptuelles, et proposer eux-mêmes de telles innovations.

En suivant cette démarche, et en s'inspirant d'innovations en cours à l'échelle internationale, on pourrait proposer de retenir les notions de *régime d'expansion économique*, de *régime de développement socio-économique* et de *régime d'efficience*. Ces ter-

mes, à moindre connotation industrielle, plus ouverts sur la qualité, sur le service et sur la multidimensionnalité des jugements de progrès, désignerait une vision de la dynamique de la richesse plus large que celle qui reflètent les notions de croissance et de productivité :

a) Expansion économique = croissance économique (pour les activités qui s'y prêtent) + progrès de qualité (recours à des conventions sectorielles) + "enrichissement en services" des produits (biens ou services).

b) Développement socio-économique = expansion économique + variations (à la hausse ou à la baisse) d'un ensemble conventionnel de critères de justice économique (ex. : variations du chômage, de la pauvreté, des inégalités économiques entre les hommes et les femmes), voire de "bien-être économique" (notion utilisée par l'OCDE et dans des recherches récentes, mais encore très floue), d'insécurités, de qualité environnementale, et de conditions et de durée du travail. Alors que l'expansion économique ne fait intervenir que des mesures de flux et de "produits directs", le développement socio-économique fait jouer un grand rôle, en complément, à des *évaluations d'amélioration ou de dégradation d'états* (état des inégalités, état de santé, état de l'environnement, conditions de vie et de travail, patrimoines divers, etc.).

Dans ces deux définitions, les signes + signifient la prise en compte simultanée d'indicateurs divers, placés sur le même plan en termes de statut ou de "grandeur", dans le cadre de "bilans de développement" comparables à des "bilans de santé". La question de leur éventuel regroupement (et donc de leur pondération) en un ou plusieurs indicateurs synthétiques est ouverte. Cette question est avant tout d'ordre politique et institutionnel. Elle dépend du mode d'usage de ces indicateurs dans des régulations politiques.

c) Gains d'efficience du travail = capacité à produire de l'expansion économique (ou du développement socio-économique) avec le même volume de travail.

Il est symptomatique que les années 90 aient vu, à l'échelle internationale et sous l'égide d'institutions puissantes (PNUD, OCDE, Banque Mondiale et FMI entre autres), une prolifération d'initiatives allant dans ce sens (une "contestation externe" de la domination excessive du paradigme de la croissance), aboutissant pour certaines à des résultats très stimulants, prenant en particulier la forme de propositions *d'indicateurs nouveaux* (ou de batteries d'indicateurs) intégrant souvent des indicateurs anciens de PIB ou de niveau de vie. Le fait que ces résultats n'aient pas encore été incorporés dans de nouvelles régulations, et qu'ils restent donc relativement impuissants à infléchir nettement le cours des choses, signifie peut-être que les conflits de conventions et de régulations ne font que commencer sur ces questions. Cela n'étonnera personne, vu l'énormité des enjeux et des intérêts en présence.

Pour être informé des activités de l'association *Recherche et Régulation* et notamment des divers groupes de recherche reportez-vous au serveur de **La Lettre de la Régulation**

<http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/regulation>

PUBLICATIONS

La Lettre de la Régulation informe ici sur les publications (working papers, articles, ouvrages) qui concernent le programme de recherche de la régulation. Merci, quand c'est nécessaire, de préciser en deux ou trois lignes le champ et l'objet des références proposées et de nous en faire parvenir un exemplaire.

BENSAHAL L., BILLAUDOT B. SAMSON I., « La relation de service. Essai de fondation théorique » *Critique économique* n° 6, Rabat, Maroc (2001).

BESSY C., EYMARD-DUVERNAY F., de LARQUIER G., MARCHAL E. (dir.), *Des marchés du travail équitables ? : Approche comparative France/Royaume-Uni*, Collection Travail & Société n°33, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles (2001).

BOYER R., « L'après consensus de Washington: institutionnaliste et systémique ? » *Critique économique* n° 6, Rabat, Maroc (2001).

BOYER R., « Comptabilité nationale, enseignement de l'économie et recherche universitaire », dans Archambault E., Boëda M. (dir.) *Comptabilité Nationale : nouveau système et patrimoines*, Economica, p.463-466, Paris, (2001).

Boyer R., « La nouvelle économie » au futur antérieur : Histoire, théories, Géographie », *Couverture Orange CEPREMAP n°2001-13*, août (2001).

BOYER R., « La diversité des institutions d'une croissance tirée par l'information ou la connaissance : halte au déterminisme technologique ! » dans Centre Saint-Gobain pour la recherche en Economie (ed) *Institutions et croissance*, Paris, Albin Michel, p.279-326 (2001).

Boyer R., « Du rapport salarial fordiste à la diversité des relations salariales. Une mise en perspective de quelques recherches régulationnistes », *Couverture Orange CEPREMAP n°2001-14*, septembre (2001).

CARPENTIER V., *Système éducatif et performances économiques au Royaume-Uni : 19^{ème} et 20^{ème} siècles*, l'Harmattan, Logiques Economiques (2001).

DIEBOLT C., « Education, système et régulation », Journées d'Etudes « La régulation du système éducatif », FNSP, Paris, 26-27 mars (2001).

DOSTALER G., Keynes et la politique, *Cahiers de recherche du LEREPS*, n° 2001 – 1, Université de Toulouse (2001).

GINSBOURGER F., LANDRIEU J., *Une « Autre nouvelle économie » ? Services mutualisés, ville et proximités*, éditions de l'Aube, (2000).

GAZIER B., *Les stratégies de ressources humaines*, (nouvelle édition), La Découverte, Repères (2001).

PETIT P., "Distribution and growth : can the New Left deal with the neo-schumpeterian "accord" ? Some comments on the French experience", in *The Economics of the Third Way*, P. Arestis and M. Sawyer editors, Edward Elgar, UK (2001).

PETIT P. ed, *Economics and Information*, Kluwer Academic Publishers", The Netherlands, (2001).

ASSOCIATION « RECHERCHE & REGULATION » Compte rendu de l'assemblée générale du 12 décembre 2001

1. Bilan d'activité

Le rapport d'activité 2000-2001 est disponible sur le site de l'association (<http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/regulation>). Ces activités apparaissent en augmentation et de bonne tenue : développement des groupes de travail ("Régulation, secteurs et territoires", "Institutions et développement") ; amélioration des publications (*Lettre de la régulation* désormais en version électronique ; *Année de la régulation* désormais éditée par les Presses de Sciences Po) ; animation active de la recherche (Forum de la Régulation à Paris en octobre 2001 ; Journée Recherche&régulation à Grenoble en avril) ; amélioration et développement du site web.

2. Programme 2001-2002

La gestion rigoureuse a permis de dégager un léger excédent qui permet de poursuivre notre développement. Outre la publication de certains des textes soumis au Forum de la régulation et la finalisation d'un ouvrage collectif engagé depuis plus d'un an, les axes nouveaux pour 2001-2002 sont : une journée d'étude Recherche&régulation en partenariat avec nos collègues anglais (responsables : B.Coriat, P.Petit et G.Schmieder) ; la mise à jour de notre base de données bibliographiques sur les travaux régulationnistes Babiré reg (responsables : C.André et Y.Saillard)

3. Promotion de la recherche régulationniste

Un effort particulier de promotion de nos activités auprès des étudiants de troisième cycle est par ailleurs prévu : la cotisation (incluant la livraison de l'*Année de la régulation*) annuelle est fixée au prix de 16 euros, défiant toute concurrence.

De nombreuses autres activités sont en cours (publications, colloques...). Pour être tenu informé ou pour s'impliquer dans leur organisation, les personnes intéressées (chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants ou professionnels) peuvent se manifester auprès des différents responsables (cf. coordonnées sur le site web).

ANNONCES DE SEMINAIRES

ARC2 — Programme 2002

le lundi de 17 à 19 heures

au CEPREMAP - 142 rue du Chevaleret -75013
(salle 410 – 4^e étage)

11 février « Droits de propriété intellectuelle et marchés financiers dans les nouvelles relations science/industrie : le cas de la recherche sur le génome humain » Fabienne Orsi (CEPN/UNIVERSITE DE PARIS XIII).

- 4 mars** « Sur le rapport salarial dans la nouvelle économie » John Schmidt (ECONOMIC POLICY INSTITUTE, WASHINGTON).
- 8 avril** « Sur l'économie de la culture » F. BENHAMOU (MATISSE/UNIV. PARIS 1).
- 6 mai** « Sur l'ambivalence de la monnaie », présentation du livre de M. Aglietta (UNIV. PARIS X/CEPII) ET A. ORLEAN (CEPREMAP/CNRS).
- 3 juin** Table ronde « Sur l'économie politique internationale » avec F. Bayard, R. Palan, R. Boyer
- 17 juin** « Sur le commerce électronique » E. Brousseau, A. Rallet.
- Ce programme est provisoire, toutes les mises à jour peuvent être consultées sur le site ARC2 :
<http://www.arc2.org>

” Institutions et Développement ”
le vendredi de 14 à 16 heures
à la MSE 106-112 bd de l'hôpital -75013
(6^{ème} étage/salle des conférences)

- 1^{er} février** « Changements de droits de propriété », E. Boissarie et C. Champeyrache
- 15 février** « Discrimination au travail : l'exemple de l'Afrique du Sud », S. Rospabe.
- 15 mars** « De l'esclavage au salariat : économie, histoire, regards croisés », Y. Benot, R. Castel, Y. Moulier-Boutang.
- 5 avril** « Les nouvelles théories des organisations : un regard empirique et théorique », H. Sultan-Taïeb et B. Tinel.
- 17 mai** « L'apport des théories de la croissance endogène pour l'étude des économies en développement », E. Ernst et M. Monteils.
- 14 juin** « Crise asiatique et gouvernance politique au Vietnam », C. Le Van.

Le programme et les textes des séminaires seront sur le site web de la Régulation (rubrique « Institutions et développement ») :
<http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/regulation>

Vendredi 22 mars
Séminaire de l'Association
« Recherche et Régulation »

« Sur la gouvernance des processus régionaux en Europe et en Asie du Sud-est »

à l'ENS/CEPREMAP
 48 boulevard Jourdan - 75014 Paris
 (grande salle)

10h30-12h30 Président de séance Yasuo INOUE
 R. Boyer (CNRS/CEPREMAP) « Mondialisation et régionalisation »

M. Dehove (Univ.Paris XIII) « Quels modes de régulation politique pour l'Europe »
 rapporteurs : M. Hanada (Univ. de Kumamoto, B. Coriat (Univ. Paris XIII)

14h30-17h00 Président de séance Henri NADEL
 Y. Inoué (Univ. de Nagoya) « Le processus de régionalisation en Asie du Sud-est »
 P. Geoffron (CEPN/Univ. Paris XIII) " Autour de quelles règles de Corporate Governance se restructure le modèle japonais ? »
 rapporteurs : Y. Hirano (Univ. de Fukuoka)
 M. Katsumoto (Univ. de Meiji-Gakuin)

Inscription et contact auprès de Jacqueline JEAN :
 tél. 33(1)43.13.62.57
jacqueline.jean@cepremap.cnrs.fr

les 14 et 15 mars

« Les disciplines
des sciences sociales »
 Territoires et déplacements

Ministère de la Recherche - 1 rue Descartes
 75031 - Paris cedex 05
 (Carré des sciences - Amphi POINCARE)

Francis AFFERGAN (Paris 5), Quels modèles pour l'anthropologie de demain ?

Jean-Michel BERTHELOT (Paris 5), Le problème des disciplines en science sociale : entre libre circulation et fermeture des frontières.

Arnaud BERTHOUD (Lille 1), Théorie pure, économie politique, et sciences sociales.

Alain CAILLE (Paris 10), De la crise des sciences sociales à l'avènement de la science sociale ?

Vincent DESCOMBES (EHESS), Sciences sociales, sciences morales, sciences de l'esprit.

Jean-Pierre DUPUY (Polytechnique et Stanford), Philosophie sociale et origine des sciences de la société.

Annie FOUQUET (Ministère du travail), Le travail, un objet social à la croisée des disciplines.

Roger FRYDMAN (Paris 10), Existe-t-il une division du travail entre disciplines des sciences sociales ?

Maurice GODELIER (EHESS), Les sciences sociales ont-elles besoin d'une théorie de la société ?

Roger GUESNERIE (Collège de France), Le statut de la connaissance dans les sciences de la nature et dans les sciences sociales. Le point de vue d'un économiste.

Armand HATCHUEL (Ecole des Mines), Peut-on encore parler de « disciplines » dans les sciences sociales ?

Pierre LIVET (Aix Marseille I), Va-t-on vers une convergence des modes de questionnements dans les sciences sociales ?

Jean-Claude PASSERON (EHESS), Singularité de la sociologie.

Jacques REVEL (EHESS), L'histoire et les sciences

sociales : formes et enjeux d'une confrontation.

Evelyne SERVERIN (CNRS), Un questionnement partagé par les sciences juridiques et la sociologie : les relations entre droit et société.

Michel TROPER (Paris 10), Les conditions d'une science du droit.

Renseignements :

Tél : 01. 55. 55. 88. 14

Fax : 01. 55. 55. 85.15

secretariat.ds7@recherche.gouv.fr

jeudi 28 mars
de 10h à 17h

Groupe de travail R.S.T.
(Régulation, Secteur et Territoire)

La prochaine réunion du groupe aura lieu à Paris le

au CEPREMAP 142 rue du Chevaleret – 75013
(salle 410 – 4^{ème} étage)

avec les interventions de :

B. Billaudot, G. Colletis, J.P. Gilly et de B. Pecqueur

. Réunion suivante le 19 juin à Toulouse

Le programme précis de la journée, ainsi que les comptes rendus des journées précédentes, pourront être consultés sur le site de l'association à la rubrique correspondante.

du 1 au 6 avril
ESNIE 2002

à Cargèse, Corse (France)

European School on New Institutionnal Economics

Pour faire le point sur *les développements de la Nouvelle Economie Institutionnelle* avec en particulier des ateliers sur :

Evaluation et mesure des coûts de transaction - analyse comparative des institutions vs. économie normative - théories des processus évolutionnaires - économie de la transition.

modalités et inscriptions :

<http://atom2.univ-paris1.fr/esnie/fr/>
esnie@u-paris10.fr

du 28 au 31 MAI

« Les initiatives de reconversion industrielle à partir de la société civile »

COLLOQUE INTERNATIONAL

Université du Québec à Montréal

L'objectif central du colloque est de mettre en valeur, à partir d'expériences innovatrices de reconversion industrielle, les atouts d'une stratégie de mobilisation des ressources initiée localement par la société civile. De façon précise, le colloque se penchera sur les dynamiques mises en œuvre pour réaliser « autrement » une opération de reconversion industrielle. Un des enjeux clé du colloque portera sur l'identification des conditions de transférabilité de ces innovations lors de la mise en œuvre de projets de reconversion industrielle.

<http://www.aruc-es.uqam.ca/aruces/rvm2002/>

Pour être prévunu de la parution de la *Lettre de la Régulation*, il est indispensable de transmettre votre adresse électronique à Catherine Bluchetin CEPREMAP (catherine.bluchetin@cepremap.cnrs.fr).

La Lettre de la Régulation est financée par les cotisations des membres de l'association **Recherche & Régulation**. Pour l'année 2002, le montant de la cotisation a été fixée à 40 € et à 16 € pour les étudiants. Cette adhésion donne droit au vol. 5 de **L'Année de la Régulation**.

<http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/regulation>

Adhérez à l'association
« Recherche & Régulation »
N'oubliez pas de mettre à jour vos cotisations auprès du trésorier

✂(à découper selon le pointillé)-----

Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

e-mail :

Verse la somme de/..... en règlement de mon adhésion pour l'année 2002.

Fait à : le :

chèque libellé au nom de l'association

“ Recherche & Régulation ”,

à adresser, au trésorier :

Pascal PETIT – 142 rue du Chevaleret
75013 PARIS

<http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/regulation>